

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

24/11/2020

Dossier complet le :

24/11/2020

N° d'enregistrement :

f09320p0269

### 1. Intitulé du projet

Aménagement d'une surface commerciale - Commune de Peyruis (04)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC LIDL

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Bruno MARECCHIA - Responsable immobilier

RCS / SIRET

3 4 3 2 6 2 6 2 2 1 8 9 2 7

Forme juridique

521 D

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41.a - Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Création d'un parking de 92 places dans le cadre du projet d'aménagement d'une surface commerciale de l'enseigne Lidl.
47. a - Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols	Défrichement d'un espace forestier soumis à autorisation de défrichement sur une superficie de 0,67 ha (plus de 0,5 ha) dans un espace forestier d'une superficie totale supérieure au seuil de 4 ha fixé par le code forestier dans le département des Alpes-de-Haute-Provence.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement d'un bâtiment à usage de surface commerciale alimentaire de l'enseigne LIDL d'une surface de plancher de 2 314 m<sup>2</sup> et avec une surface de vente de 984 m<sup>2</sup>.

Réalisation d'une aire de stationnement de 92 places comprenant 4 places pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), 2 places destinées aux familles et 2 places destinées aux véhicules électriques.

Défrichement d'une surface de 6 667 m<sup>2</sup> sur l'emprise de la zone du projet qui est occupée actuellement par une végétation rase, arbustive et ponctuellement arborée. Le projet fait l'objet d'une autorisation de défrichement.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de développer l'offre commerciale de l'enseigne LIDL sur la commune de Peyruis, dans la Zone d'Activité la Cassine, en bordure de la route départementale RD4A "Route de la Sève" qui rejoint l'autoroute A51 "Autoroute du Val de Durance".

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Déroulement du chantier :

Défrichage d'une superficie de 6 667 m<sup>2</sup>, mis en place du système d'assainissement pluvial, terrassement, aménagement de la plateforme, construction de la structure, aménagement des espaces verts, du parking et des voiries.

Accès :

Les accès durant la phase de travaux seront aménagés sur les voiries existantes.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet concerne la réalisation d'une surface commerciale qui entraînera un trafic supplémentaire de la part des clients du magasin, mais également des poids lourds pour l'approvisionnement en produits. La zone du projet étant située au sein d'une Zone d'Activité, à proximité d'autres entreprises et en bordure de la Route Départementale RD4a déjà fréquentée, l'augmentation de trafic ne sera pas significative par rapport à la situation actuelle.

L'accès au magasin se fera à double sens depuis le giratoire situé au Nord-Est de la zone du projet. L'accès sera accessible pour les véhicules légers et les poids lourds. Des trottoirs seront mis en place au droit de cet accès et depuis la Route Départementale RD4A afin d'assurer un accès aux piétons en toute sécurité. Une notice d'accessibilité concernant l'accès de la zone commerciale aux personnes à mobilité réduite est fournie en annexe 8.

Un parking sera mis en place d'une capacité de 92 places accompagné d'une aire de stationnement pour vélos d'une capacité de 8 places à côté du parc à caddies. Ce parking comprendra 4 places destinées aux personnes à mobilité réduite (PMR), 2 places destinées aux familles, proches de l'entrée du magasin, de 2 places destinées au rechargement des voitures électriques, de 11 places pré-équipées pour l'installation de bornes de rechargement électrique, et de 73 places destinées aux véhicules légers.

Les activités présentes sur le site seront uniquement commerciales, et aucune activité industrielle pouvant générer des incidences en termes de nuisances sonores, olfactives, ou de la qualité de l'air, ne sera présente sur site.

Il est à noter que les eaux pluviales en phase d'exploitation seront collectées et envoyées vers un bassin de compensation aérien avant d'être rejetées dans le ravin de Mardaric. Afin de privilégier une infiltration des eaux pluviales, les places de parking pour véhicules légers seront aménagées en écomousse, ce qui permettra une filtration des eaux pluviales avant leur infiltration dans le sol.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier d'examen au Cas par Cas dans le cadre d'une procédure de permis de construire,  
Dossier d'Autorisation de défrichement au titre du Code Forestier.  
Dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de terrain totale :	17 432 m <sup>2</sup>
Surface au sol (bâtiment principal + zone technique extérieure) :	2 440 + 80 = 2 520 m <sup>2</sup>
Surface de plancher :	2 314 m <sup>2</sup>
Surface de vente :	984 m <sup>2</sup>
Surface des espaces verts totaux (hors surfaces drainantes des places de parking) :	10 410 m <sup>2</sup>
Surface de voiries et parking dans les parcelles du projet + au niveau du giratoire :	3 420 + 100 m <sup>2</sup> = 3 520 m <sup>2</sup>
Surfaces perméables (surfaces drainantes + espaces verts créés et prairies reconstituées) :	1 088 + 4 809 = 5 897 m <sup>2</sup>
Surface naturelle forestière conservée :	5 595 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Route de La Sève RD4A  
04 310 Peyruis

Parcelles cadastrales n°14, 15 et 16  
de la section cadastrale AA.

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 44° 02' 26" N Lat. 05° 57' 27" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est pas située au niveau d'une ZNIEFF. Les plus proches sont : -ZNIEFF type I 930012698 "La moyenne Durance, de l'aval de la retenue de l'Escale à la confluence avec les Verdon", située à 500 m à l'Est de la zone du projet ; -ZNIEFF type II 930012698 "La moyenne Durance, de Sisteron à la confluence avec le Verdon", située à 500 m à l'Est de la zone du projet et 930012704 "Forêt domaniale et environs du prieuré de ganagobie", située à 750 m à l'Ouest de la zone du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Peyruis n'est pas située en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est concernée par aucun arrêté de protection de biotope. Les plus proches se situent à 11,5 km à l'Est de la zone du projet. Il s'agit des APB FR3800149 "Affluent de la Bléone, Adou de Féraud" et FR3800148 "Affluent de Bléone, Adou des Faisses".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Peyruis n'est pas située en bordure de littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne fait pas partie du périmètre d'un Parc National, une réserve naturelle, une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional.  Le Parc Naturel Régional du Luberon (FR8000003) est le plus proche de la zone du projet avec une superficie de 1847,5 km <sup>2</sup> , situé à 6,5 km au Sud-Ouest de la zone du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Peyruis est concernée par le PPBE du département des Alpes-de-Haute-Provence approuvé par l'arrêté préfectoral n°2019-165-013 du 14 juin 2019 portant classement sonore des infrastructures de transport terrestre dans le département des Alpes-de-Haute-Provence. La zone du projet est comprise dans le zonage impacté par le bruit engendré par l'autoroute A51 (55-60 dB Lden). Au vu de l'activité commerciale prévue, aucune prescription n'est à prendre en compte.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Peyruis ne compte aucun monument historique, ou site patrimonial remarquable. Les plus proches sont l'"Hôtel de Corse et portail Saint-Félix" (PA00080432, inscrit), situé sur la commune des Mées à 1,8 km au Sud-Est de la zone du projet et la "Chapelle Saint-Donat" (PA00080434, classé), situé à 2,3 km au Nord-Ouest sur la commune de Montfort. Les sites inscrits et classés les plus proches sont la "Chapelle Saint-Donat et abords" et "Pénitents des Mées" respectivement.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'inventaire départemental des zones humides, le projet ne recoupe aucune zone humide.  Les zones humides les plus proches sont celles associées au cours d'eau de la Durance, situées à 600 m à l'Est et au Sud-Est de la zone du projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune possède un Plan de prévention des risques naturels prévisibles (inondation, mouvement de terrain, Mouvement lié au retrait gonflement des argiles, sismique et Transport de Matières Dangereuses). La zone du projet est soumise à un aléa retrait-gonflement moyen à fort. L'ensemble de la commune est soumise à un aléa sismique moyen. Une attestation de prise en compte des règles parasismiques est disponible en annexe 10.  Le PPRN Alpes-de-Haute-Provence a été approuvé en 2017. La commune dispose d'un PPRI approuvé en 2004. La zone du projet se situe en zone R1 et B4 et le projet respecte les prescriptions associées comme décrit en annexe 9 (notice hydraulique).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site BASOL n'identifie pas de site ou sol pollué sur ou aux abords de la zone du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est pas située sur une ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun périmètre de protection immédiat, rapproché ou éloigné d'un captage n'est situé à proximité de la zone du projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Peyruis n'est pas concernée par un site inscrit. Le site inscrit le plus proche est la "Chapelle Saint-Donat et abords" situé à 2,3 km au Nord-Ouest de la zone du projet sur la commune de Montfort.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est pas située au niveau d'un site Natura 2000. Les Zones Natura 2000 ZPS "Durance" (FR9312003) et ZSC "La Durance" (FR9301589) sont les plus proches du site du projet. Elles se situent à environ 500 m à l'Est et au Sud-Est de la zone du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Peyruis n'est pas concernée par un site classé. Le site classé le plus proche est le site "Pénitents des Mées" situé à 1,8 km au Sud-Est de la zone du projet sur la commune des Mées.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau ne sera réalisé dans le cadre de cet aménagement. Le projet sera connecté au réseau communal d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un système de collecte et de traitement des eaux pluviales, comprenant notamment un bassin de compensation, sera mis en place afin de collecter les eaux de toiture, les eaux de voiries et des aires de stationnement. Ce système assurera un traitement des eaux pluviales par rétention avant leur rejet dans le ravin de Mardaric. Au vu de la faible surface de la zone du projet et de la surface imperméabilisée créée par rapport à la surface d'alimentation de la nappe d'eau souterraine FRDG209 le projet n'aura pas d'incidence sensible sur les apports à la masse d'eau souterraine en présence. Une étude hydraulique est fournie en annexe 9.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La majorité des déchets produits dans le cadre du projet seront issus de la phase de préparation du terrain, et concerneront notamment des déchets naturels inertes (défrichage et terre). Les déchets seront au maximum réutilisés sur place pour les aménagements paysagers et le surplus fera l'objet d'un tri spécifique et les filières de collecte et de traitement des types de déchets seront mises en place lors du chantier. La réalisation du bassin de compensation sera productrice de matériaux qui seront réutilisés pour les aménagements paysagers.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas déficitaire en matériaux.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du projet se caractérise par des milieux de type friches post-culturelles, de petites pelouses sèches, de boisements sur les berges du ravin de Mardaric. Globalement, les sensibilités écologiques sont jugées faibles à modérées sur la zone du projet. La réalisation du projet pourrait engendrer des impacts sur les espèces de reptiles et d'oiseaux. Pour protéger ces espèces à enjeux, la période de travaux sera adaptée aux périodes propices à la présence des espèces, une grande partie des boisements se trouvant au niveau de sensibilités modérées sera conservée. Un pré-diagnostic écologique est donné en annexe 7.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La projet n'est pas concerné par des des sites Natura 2000 (cités précédemment). Les liens écologiques fonctionnels avec ces sites sont limités. Bien que des espèces d'intérêt communautaire puissent être observées au niveau de la zone d'étude au cours de leur déplacement, les habitats et leur état de conservation ne paraissent pas constituer des milieux favorables pour le développement des espèces d'intérêt communautaire ayant permis la désignation de ces sites NATURA 2000. Un pré-diagnostic écologique précise ces propos en annexe 7.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est concernée par aucun périmètre de ZNIEFF, site classé ou site inscrit. Au vu de la distance de la zone du projet avec ces sites d'intérêt aucun impact ne sera observé.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet comprend un défrichement d'un espace de type friches post-culturelles. Le projet intègre des surfaces forestières non défrichées à son plan de masse afin de protéger au maximum les zones à enjeux modérés identifiés dans le pré-diagnostic écologique donné en annexe 7. Le projet nécessite un défrichement d'une superficie totale de 0,67 ha sur les 1,23 ha de surface forestière présente sur la zone du projet et dont seulement une partie constitue un milieu à sensibilités modérées. Des mesures d'intégration écologique sont prévues afin de limiter les impacts écologiques.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site qui aura une vocation commerciale, n'accueillera aucune activité industrielle et n'engendrera donc aucun risque industriel.  La commune de Peyruis est concernée par le risque de transport de matières dangereuses par voies routière, ferroviaire, fluviale et canalisation notamment via l'autoroute A9 qui se situe à 500 m à l'Est et au Sud-Est de la zone du projet. La zone étant séparée de l'axe autoroutier par des infrastructures routières et des zones urbanisées, le risque est négligeable.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est soumis à un aléa sismique moyen. Toutes les constructions nouvelles doivent donc répondre aux règles parasismiques. Une attestation de prise en compte des règles parasismiques est donnée en annexe 10. La zone du projet est soumise à un risque d'inondation lié au ravin de Mardaric selon le PPRI de la commune. Elle se situe en zone R1 "Inondation Durance Torrentielle" et en zone B4 "Inondation torrentielle". Les constructions seront uniquement en zone B4. Les détails relatifs aux zones inondables sont donnés dans la notice hydraulique fournie en annexe 9.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le futur projet commercial ne sera pas à l'origine de risques sanitaires ou d'émissions nocives pour la santé.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet est générateur de trafic routier : transports de matériels/matériaux par camions, déplacements du personnel. Il sera limité en volume et dans le temps (1 à 2 mois) par l'organisation du chantier. En phase d'exploitation, un trafic supplémentaire sera engendré mais l'impact restera limité au niveau de la route RD4A en raison de l'accès qui sera mis en place au niveau du giratoire. Egalement, la future zone commerciale étant située dans une Zone d'activité, le trafic actuel ne sera que peu augmenté.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase de chantier, le bruit généré par le projet sera lié aux travaux qui impliqueront des engins de chantier. En phase d'exploitation, le flux engendré par rapport à la situation actuelle ne conduira pas à une élévation du niveau sonore sensible. La commune de Peyruis est concernée par le PPBE des Alpes-de-Haute-Provence (arrêté préfectoral n°2019-165-013 du 14 juin 2019). La zone du projet est comprise dans le zonage impacté par le bruit engendré par l'autoroute A51.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas d'émission d'odeurs.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La gestion et le tri des déchets sera effectuée sur le site et l'enlèvement sera effectué régulièrement par un prestataire.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne générera pas de vibrations, si ce n'est ponctuellement en phase chantier.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités présentes à proximité du projet ne sont pas de nature à générer des vibrations.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses seront engendrées par une enseigne à l'entrée de la zone commerciale de l'enseigne Lidl à l'Est et l'éclairage du parking. L'éclairage sera éteint la nuit en dehors des heures d'ouverture du magasin.
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un éclairage public (lampadaire de voirie) est présent au niveau du giratoire où sera mise en place l'accès au magasin commercial.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas de nature à émettre des rejets atmosphériques, si ce n'est durant le chantier avec l'envol de poussières ponctuel (lié au cheminement des engins de chantier).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de rejets liquides issus des activités commerciales du projet. Les rejets concerneront les eaux pluviales des toitures, voiries, aires de stationnement qui seront réceptionnées dans un bassin de compensation puis traitées par rétention avant leur rejet dans le ravin de Mardaric. Une notice hydraulique précise la fonctionnement et le dimensionnement du système de gestion des eaux pluviales en annexe 9.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées du supermarché LIDL seront rejetées dans le réseau communal d'eaux usées de la commune de Peyruis. Sur la base d'une consommation en eau potable de 0,3 m <sup>3</sup> /m <sup>2</sup> de vente par an, un fonctionnement du lundi au samedi, soit 312 jours de fonctionnement par an on obtient une consommation de 946L/jour. Avec un retour au réseau d'eaux usées de 80% de la consommation et une base de 200L/j/hab = 1 EH, la charge supplémentaire est de 3,8 EH. Le projet sera raccordé au réseau d'eaux usées de la commune de Peyruis.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concernera un espace commercial qui ne produira pas de déchets dangereux. Aucune activité industrielle ne sera présente sur le site.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Peyruis ne compte aucun monument historique ou site inscrit ou classé. Les plus proches se situent à au moins 1,8 km de la zone du projet et sont séparés de la zone du projet par des infrastructures routières et des bâtiments et se situant à une distance importante de la zone du projet, celui-ci ne portera pas atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager. Une notice architecturale est donnée en annexe 13.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site étant actuellement composé de végétation arbustive arborée et rase, la mise en place d'une activité commerciale engendrera des modifications de la nature du sol en partie (imperméabilisation) qui restera limitée par la mise en place et la conservation d'espaces boisés et occupés par de la végétation mais aussi par la mise en place d'ecomousse au niveau des emplacements de parking pour favoriser l'infiltration. Aucune modification liée à l'activité de type agriculture, sylviculture ne sera engendrée. Aucun usage du sol n'était effectué auparavant sur la zone du projet.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

La consultation des avis de l'Autorité Environnementale montre qu'aucun projet ne fait l'objet d'une étude d'impact, d'un examen au Cas par Cas sur la commune de Peyruis.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

La commune de Peyruis n'est pas située en zone transfrontalière.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- Mesures hydrauliques : Le projet prévoit la mise en place d'ouvrages hydrauliques permettant une gestion quantitative des eaux pluviales générés par le projet (réseau de collecte sous voiries, bassin de rétention paysager à ciel ouvert avec vidange à débit régulé dans le ravin de Mardaric) et une gestion qualitative (fosse de décantation, dégrillage et cloison siphonide). Cela permettra d'éviter la dégradation des eaux superficielles réceptrices. Ces mesures sont précisées dans l'étude hydraulique en annexe 9.

- Mesures paysagères : Les aménagements paysagers seront mis en place comprenant des espèces adaptées au contexte de la zone sur une surface totale d'espaces verts (hors surfaces drainantes sur le parking) de 4 815 m<sup>2</sup> s'ajoutant aux espaces forestiers conservés d'une surface de 5 595 m<sup>2</sup>. La notice architecturale explique ces mesures en annexe 13.

- Mesures écologiques : Elles concernent une adaptation de la période des travaux à la phénologie des espèces, une préservation des boisements et des milieux semi-ouverts au maximum ainsi que la prévision d'une mission d'assistance écologique pour accompagner l'équipe de projet afin d'adapter le projet en intégrant l'emplacement des bases de vie et des aires de stockage/stationnement, ... Ces mesures sont précisées dans le document de pré-diagnostic écologique en annexe 7 réalisé en novembre 2020.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'est pas de nature à faire l'objet d'une évaluation environnementale car il est projeté en zone Uzfb (destiné à une ZAE selon le PLU), à proximité de surfaces commerciales et en bordure de voiries passantes (RD4A qui permet de desservir la zone). Une partie de friches post-culturelles sera défrichée (autorisation de défrichement). Le pré-diagnostic écologique permet de localiser les zones aux sensibilités modérées qui sont au maximum conservées dans le projet. Il permet de mettre en place des mesures pour limiter les incidences du projet sur la biodiversité. Un système de gestion des eaux pluviales sera mis en place afin de gérer les eaux pluviales et éviter tout risque de pollution du ravin présent à proximité immédiate (rétention des eaux pluviales dans un bassin avant leur rejet au ravin de Mardaric). Les aménagements paysagers et espaces verts ont été définis avec des espèces adaptées au contexte de la zone afin de favoriser l'insertion paysagère et une attractivité pour la faune et la flore.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 7 : Pré-diagnostic écologique - O2Terre  
Annexe 8 : Notice d'accessibilité  
Annexe 9 : Notice hydraulique  
Annexe 10 : Attestation réglementaire parasismique  
Annexe 11 : Attestation Plan de Prévention des Risques  
Annexe 12 : Attestation réglementaire thermique  
Annexe 13 : Notice architecturale  
Annexe 14 : Récépissé de dépôt du permis de construire

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Rousset

le, 24/11/2020

Signature

**B. MARECCHIA**  
*Responsable Immobilier*  
**LIDL PROVENCE**  
394, chemin de Favard - 13790 ROUSSET  
Tél : 04 42 51 71 79